

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC8

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Taurine, M. Corbière, Mme Fiat,  
M. Lachaud, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 57, insérer l'article suivant:****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information sur le crédit d'impôt recherche qui vise notamment à servir de levier à la recherche privée et à inciter les entreprises à embaucher du personnel de formation et d'expérience scientifique.

Ce rapport évalue l'adéquation entre les effets du crédits impôt recherche et les objectifs qui lui sont fixés. Il étudie aussi les pistes d'amélioration à proposer.

Ce rapport est rédigé par un groupe de travail associant des inspecteurs de l'inspection générale des finances, des universitaires spécialistes de cette question, des représentants du patronat et des représentants des syndicats de salariés.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose un rapport sur l'utilisation faite du Crédit Impôt Recherche et de son adéquation avec les objectifs qui lui sont fixés. Au vu de l'importance du montant qu'il représente, il nous paraît légitime d'évaluer l'efficacité de ce crédit d'impôt, et notamment de ses incidences sur la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays. Ce rapport aura aussi pour objectif d'étudier les caractéristiques des bénéficiaires de ce crédit d'impôt et de déterminer si la répartition du CIR est optimale pour remplir sa mission et si cette somme ne serait pas plus utile en étant réservée aux ETI et aux PME pour de véritables projets de R&D et sous condition d'embauche de personnel de recherche. Ce rapport a pour objectif de participer de l'information et du contrôle du parlement sur les finances publiques.